PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

26 OCTOBRE 2026
20H00

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 26 octobre 2026, à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents:	Maire:	Monsieur Jonathan Cha	
	Conseillers:	Madame Lauren Small-Pennefather	Siège 1
		Madame Martha Slocombe	Siège 2
		Monsieur Nick Tassé	Siège 3
		Monsieur Philippe Bergeron	Siège 4

Aussi présent (s): Maître Raffaelle Di Stasio, Directrice générale
Maître Claude Gilbert, Greffier
Maître Mathieu Poitevin, Assistant-Greffier
Madame Elisabeth Roy, Responsable des communications

Monsieur le Maire, Jonathan Cha, a agi comme président de la séance.
Monsieur Mathieu Poitevin, Assistant Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

15 personnes y assistaient.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Nick Tassé, Conseiller, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20261026-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20h00.

2. Accueil des visiteurs

a) Service de police de Montréal (poste de quartier 9)

À l'invitation de M. le Maire, le Commandant Mathieu Lizotte fit état des plus récentes données relatives à la sécurité publique sur le territoire desservi par le poste de quartier 9.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Martha Slocombe, Conseillère, et secondé par Philippe Bergeron, Conseiller, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 octobre 2026, en retirant les points suivants :

- **11 d) Demande de réexamen – 456-458 Westminster N.**
- **16 b) Adoption du règlement nº 405-45 – Règlement modifiant le règlement de circulation nº 405.**

et en modifiant le titre du point 16 a).

Adoptée à l'unanimité.
20261026-002

4. Approbation des procès-verbaux

Il fut proposé par Nick Tassé, Conseiller, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes:

- séance ordinaire du 28 septembre 2026;
- séance spéciale du 7 octobre 2026.

Adoptée à l'unanimité.
20261026-003

5. Correspondance

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

6. Rapport du Maire

M. le Maire Jonathan Cha fit rapport sur les activités relevant de la gouvernance, du développement urbain et d'autres sujets.

7. Rapport des Conseillers

a) Siège Numéro 3

Nick Tassé, Conseiller, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Gestion des actifs et développement économique.

b) Siège Numéro 4

Philippe Bergeron, Conseiller, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Mobilité durable et sports.

c) Siège Numéro 1

Lauren Small-Pennefather, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Finances et bilinguisme.

d) Siège Numéro 2

Martha Slocombe, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Transition écologique, urbanisme et participation citoyenne.

8. Première période de questions du public

À 20h32, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers sur tout sujet d'intérêt général. Les questions soumises par internet furent également admises.

1. Ian Robinson

- A-t-on envisagé de modifier le cycle des feux de circulation à l'intersection d'Elmhurst et de Sherbrooke?

2. Robert Barnes

- Les minuteries des lumières du stationnement du Centre sportif et récréatif ne semblent pas fonctionner correctement.
- Le panneau « Entrée interdite » à la sortie du stationnement du Centre sportif et récréatif pourrait-il être rendu plus visible?
- Peut-on faire quelque chose pour ralentir les véhicules qui quittent le stationnement en direction de Nelson?

3. Giovanni D'Amico

- Pourquoi une personne de 18 ans a-t-elle reçu une contravention de 472 $ pour s'être trouvée dans un parc en dehors des heures d'ouverture plutôt qu'un avertissement?

4. Joanna Duy

- A noté que les changements récents au passage à niveau d'Ainslie ont amélioré la sécurité et la fluidité de la circulation dans le secteur.
- A fait remarquer que la congestion routière sur Westminster est un enjeu régional qui dépasse les limites de Montréal-Ouest et concerne les municipalités voisines.

5. Elliott Goldberg

- Le stationnement devant la Pâtisserie de la Gare peut-il être rétabli à la suite des modifications à la réglementation du stationnement sur Westminster?

5. Catherine Dixon

- Que peut-on faire concernant les véhicules qui circulent dans les deux sens sur Ballantyne Sud?

6. Cynthia Nichols

- Peut-on faire quelque chose concernant la grande jardinière qui obstrue la vue depuis son jardin?

7. Judy Kennedy

- Pourquoi des bacs à ordures, des bacs de recyclage et des boîtes en carton ont-ils été laissés sur Westminster plusieurs jours avant le jour de la collecte?
- Le calendrier de collecte sur Westminster est-il différent de celui du reste de la Ville?
- Que peut-on faire concernant les commerçants qui sortent leurs ordures les fins de semaine?

8. Harold Knowles

- Le Conseil envisagerait-il de prolonger la période durant laquelle les souffleurs à feuilles peuvent être utilisés, pour la faire passer de quatre semaines à six ou huit semaines?

9. Merle McPhail

- Qu'en est-il de l'ancien site de John Simms? Pourrait-il accueillir le Musée de Montréal-Ouest?
- Le site pourrait-il servir à des sorties scolaires, à des rassemblements, à un centre de rafraîchissement ou à d'autres fins communautaires?
- Pourrait-on aménager une mini-forêt et installer des appareils d'exercice extérieurs sur le site?

10. Rachel Ricci

- Le Conseil réexaminera-t-il la limite de deux permis de stationnement de nuit sur rue?
- Peut-on faire le point sur la demande d'un troisième permis de stationnement?

11. Eliane Maire

- Les commerçants et les clients résidents ont-ils été consultés au sujet de la suppression du stationnement sur Westminster?
- Le stationnement pourrait-il être rétabli avec une limite de courte durée (5 à 10 minutes) et des mesures de contrôle afin d'améliorer la sécurité aux abords de l'école tout en soutenant les commerces?

12. Nadav Aigen

- La Ville peut-elle installer des barres de traction et des barres parallèles pour les flexions des bras sur le mur du corridor supérieur de l'aréna à l'intention des spectateurs?
- Un panneau d'arrêt peut-il être installé à l'intersection de Campbell et d'Ainslie en raison des préoccupations liées aux excès de vitesse?

13. Paul Kenton

- Combien de fois SAJO a-t-elle reçu des amendes relativement au projet Easton, et quel est le montant total de ces amendes?
- Quand SAJO terminera-t-elle les travaux de pavage devant The Easton et l'hôtel de ville?

14. Peter Kerr

- Pourquoi le stationnement a-t-il été supprimé sur Westminster au sud de Milner?
- La Ville est-elle disposée à apporter des ajustements pour atténuer les répercussions sur les commerces et leur clientèle?

15. Sheila Ettinger

- Le Conseil réexaminerait-il la présence des grandes jardinières en béton à proximité des passages pour piétons, puisqu'elles pourraient obstruer la vue des conducteurs sur les piétons?
- Le Conseil réexaminerait-il la possibilité d'installer un panneau d'arrêt à l'intersection de Westminster et de Sherbrooke?

16. Leonie Morris

- Est-il possible d'installer une poubelle sur Brock Sud?

17. Lauri W.

- Pourquoi les lampes chauffantes de l'aréna ne sont-elles jamais allumées?

La première période de questions prit fin à 21h08.

9. Contrats et Greffe

a) Gestion du patrimoine et développement stratégique du territoire

ATTENDU que la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'Université du Québec à Montréal propose à la Ville un partenariat de trois ans visant à documenter et à encadrer la personnalité architecturale de Montréal-Ouest;

ATTENDU que ce partenariat prévoit notamment un inventaire du patrimoine bâti ainsi que la production d'outils de connaissance, de sensibilisation et de gestion;

ATTENDU que la contribution financière de la Ville à ce projet est prévu à 15 000 $ par année et à 45 000 $ sur trois ans;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Martha Slocombe, Conseillère, et secondé par Nicholas Tassé, Conseiller, et résolu:

1) Que soit conclu le partenariat entre la Ville et le Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain de l'Université du Québec à Montréal.

2) Que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document contractuel requis pour les fins de la présente résolution, selon le cas.

3) Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-610-01-419.

Adoptée à l'unanimité.
20261026-004

10. Administration et finances

a) Approbation des déboursés – 26 septembre au 23 octobre 2026

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Nicholas Tassé, Conseiller, et résolu:

Que la liste des comptes payables du 26 septembre au 23 octobre 2026 pour la somme de 2 003 306.44$ $ et le versement de salaires au montant de 284 114.72$ (période 39 à 42) soient acceptés et payés tels qu'énumérés.

Adoptée à l'unanimité.
20261026-005

b) Délégation de pouvoirs pour le mois d'octobre 2026

Il fut proposé par Martha Slocombe, Conseillère, et secondé par Philippe Bergeron, Conseiller, et résolu:

Approuver le rapport du directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement nº 2005-002 pour le mois d'octobre 2026.

Adoptée à l'unanimité.
20261026-006

c) Demande de soutien financier – Grands Frères Grandes Sœurs du Grand Montréal

ATTENDU que Big Brothers Big Sisters of Greater Montreal offre des services de mentorat visant à favoriser le développement, la confiance et l'inclusion sociale des jeunes;

ATTENDU que l'organisation souhaite poursuivre et renforcer ses activités de mentorat auprès des jeunes et des familles à Montréal-Ouest;

ATTENDU que l'organisation sollicite une contribution financière de 250 $ pour soutenir la prestation de ses services au sein de la collectivité;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Philippe Bergeron, Conseiller, et secondé par Martha Slocombe, Conseillère, et résolu:

1) Accorder une contribution financière de 250 $ à Big Brothers Big Sisters of Greater Montreal.

2) Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970.

Adoptée à l'unanimité.
20261026-007

d) Demande d'aide financière – taxe d'accise sur l'essence

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Nicholas Tassé, Conseiller, et secondé par Martha Slocombe, Conseillère, et résolu:

1) Que la Ville de Montréal-Ouest s'engage à respecter les modalités applicables du guide mentionné au préambule.

2) Que la Ville convient d'être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028.

3) Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente résolution (dossier 1266047- version numéro 2) et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

4) Que la Ville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement.

5) Que la Ville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

6) Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.
20261026-008

11. Service d'urbanisme

a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 7 octobre 2026

Il fut proposé par Martha Slocombe, Conseillère, et secondé par Nicholas Tassé, Conseiller, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 7 octobre, 2026.

2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	**Projet**
12 Crestwood	Remplacement de trois fenêtres, d'une porte-fenêtre et de deux portes ordinaires avec impostes latérales.
40 Westland	Remplacement de quinze fenêtres, de la porte d'entrée et de 2 portes ordinaires.
37 Crestwood	Remplacement de cinq fenêtres.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	**Projet**
25-25A Northview	Remplacement de deux portes.

4) De refuser les plans et projets suivants, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	**Projet**
451-453 Wolseley N.	Remplacement d'une fenêtre en baie par une fenêtre ordinaire et installation d'un revêtement autour de la nouvelle fenêtre.

Adoptée à l'unanimité.
20261026-009

b) <u>Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 21 octobre 2026</u>

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Philippe Bergeron, Conseiller, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 21 octobre, 2026.

2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	**Projet**
75 Strathearn North	Remplacement de la Porte de Garage.
133 Bedbrook	Remplacement de la rampe et du revêtement du perron avant, d'une marche, et travaux de peinture.
8101 Montréal-Toronto	Démolition du bâtiment existant et construction d'un nouveau bâtiment.
234 Sheraton	Remplacement de deux portes et de quatre fenêtres.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

Adresse	**Projet**
26-28 Westminster N.	Application d'une pellicule sur quatre fenêtres du Côté du bâtiment.
36 Brock S.	Remplacement des soffites, des fascias et des gouttières.

4) De refuser les plans et projets suivants, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal :

Adresse	Projet
452 Ballantyne N.	Peinture des fenêtres, des portes, de la porte de garage, du revêtement vertical, des soffites, des fascias et des gouttières.

Adoptée à l'unanimité.
20261026-010

c) <u>Demande de dérogation Mineure – 318 Brock N.</u>

NOTE La Conseillère Martha Slocombe résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Martha Slocombe, Conseillère, et secondé par Nicholas Tassé, Conseiller, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme le 23 septembre 2026 conformément aux dispositions du règlement 2020-002 et les demandes suivantes de dérogation mineures prévu au point 30 de l'article 4.1.10 et au sous-paragraphe (b) du paragraphe 2 de l'article 4.2.20 en ce qui a trait à l'immeuble situé au 318 Brock Nord dans la zone RA-4.

- Afin de régulariser la marge de recul latérale d'une piscine existante, qui est de 1.7 mètres au lieu du minimum requis de 2 mètres, dans cette zone. Ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 0.3 mètre;

- Afin de régulariser la marge de recul d'une piscine par rapport à un cabanon, qui est de 1.1 mètres au lieu du minimum requis de 1.5 mètres, dans cette zone. Ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 0.4 mètre.

Adoptée à l'unanimité.
20261026-011

d) <u>Demande de réexamen – 456-458 Westminster N.</u>

12. <u>Travaux publics</u>

a) <u>Renouvellement de contrat – Collecte et transport de déchets</u>

ATTENDU que le contrat actuel fut adjugé à 9386-0120 Québec Inc. en vertu de la résolution # 20241114-007 pour une durée de deux ans venant à échéance le 31 décembre 2026, plus deux options de renouvellement d'une année chacune ;

ATTENDU que le document d'appel d'offres prévoit que le prix du contrat durant l'année d'option est celui de l'année antérieure augmenté suivant l'indice des prix à la consommation (IPC) pour Montréal dans les douze mois précédents ;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Philippe Bergeron, Conseiller, et secondé par Nicholas Tassé, Conseiller, et résolu :

1) Que le contrat de 9386-0120 Québec Inc., pour la collecte et le transport des déchets soit renouvelé du 1er janvier au 31 décembre 2027 au prix de 143 604,97 $ (taxes incluses), plus l'ajustement applicable sur un an depuis le 1er janvier 2026 selon l'IPC pour Montréal.

2) Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-420-00-491.

3) Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tout document requis aux fins de mise en œuvre de la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.
20261026-012

b) <u>Renouvellement de contrat – Collecte et transport de matière organique</u>

ATTENDU que le contrat actuel fut adjugé à Services Ricova Inc. en vertu de la résolution # 20241114-006 pour une durée de deux ans venant à échéance le 31 décembre 2026, plus deux options de renouvellement d'une année chacune;

ATTENDU que le document d'appel d'offres prévoit que le prix du contrat durant l'année d'option est celui de l'année antérieure augmenté suivant l'indice des prix à la consommation (IPC) pour Montréal dans les douze mois précédents;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Nicholas Tassé, Conseiller, et secondé par Philippe Bergeron, Conseiller, et résolu:

1) Que le contrat de Services Ricova Inc. pour la collecte et le transport des matières organiques soit renouvelé du 1er janvier au 31 décembre 2027 au prix de 120 782,38 $ (taxes incluses), plus l'ajustement applicable sur un an depuis le 1er janvier 2026 selon l'IPC pour Montréal.

2) Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-420-00-491.

3) Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tout document requis aux fins de mise en œuvre de la présente résolution, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.
20261026-013

13. Ressources humaines

a) Embauche – Col-blue aux loisires

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Philippe Bergeron, Conseiller, et résolu:

Qu'Antoine soit embauché à un poste permanent de personnel d'exécution au sein du Service des loisirs, sous la supervision du directeur des loisirs, à compter du 26 octobre 2026.

Adoptée à l'unanimité.
20261026-014

14. Nominations

a) Nomination du Pro-Maire

NOTE Les dernières personnes à avoir occupé la fonction de pro-maire, en commençant par la titulaire la plus récente, sont les Conseillères Lauren Small-Pennefather, Colleen Feeney, Maria Torres et Elizabeth Ulin.

Il fut proposé par Philippe Bergeron, Conseiller, secondé par Martha Slocombe, Conseillère, et résolu:

1) Que la Conseillère Lauren Small-Pennefather soit nommée mairesse suppléante pour les mois de décembre 2026, janvier et février 2027.

2) Que la Conseillère Lauren Small-Pennefather soit désignée pour remplacer le maire Jonathan Cha au sein du Conseil d'agglomération, au besoin, et qu'une copie de la présente résolution soit transmise, si nécessaire, au Conseil d'agglomération.

3) Que cette nomination prenne effet le 1er décembre 2026.

Adoptée à l'unanimité.
20261026-015

b) Nominations - Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a été constitué en vertu du règlement n° 2005-004 et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le Conseiller responsable de l'urbanisme ainsi que l'Inspecteur en bâtiment (celui-ci non-votant) sont membres de droit dudit comité;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Martha Slocombe, Conseillère, et secondé par Nicholas Tassé, Conseiller, et résolu:

1) Que les personnes suivantes soient nommées membres du Comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 31 octobre 2028 :

- Sybil McKenna
- George Kfouri

- Michel Aubé

2) Que les personnes suivantes soient nommées membres du Comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 31 octobre 2027 :

   - Melissa Acciaioli
   - Joseph Longo
   - Emily Dolan

3) Que les personnes suivantes soient nommées membres substituts du Comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 31 octobre 2028 :

   - Alexandre Watson
   - Pietro Palanca
   - Sabina Kuepper
   - Lauren Small-Pennefather

4) Que la résolution #20240711-004 soit abrogée.

Adoptée à l'unanimité.
20261026-016

15. <u>Dépôt de documents</u>

a) <u>État comparative des résultats financiers</u>

Un État comparative des résultats financiers au 30 septembre 2026 a été déposé auprès du Conseil.

16. <u>Avis de motion, lecture et adoption de règlements</u>

a) <u>Adoption du règlement n° 2026-006 amendant le règlement 2025-003 édictant un code d'éthique et de bonne conduite pour les élus municipaux et remplaçant le règlement nº 2022-002</u>

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été déposée lors d'une séance précédente, lorsque l'avis de motion a été donné, et mise à la disposition du public en conformité à la loi;

ATTENDU que, lors de la présente séance, l'objet et la portée de ce règlement ont été résumés;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Martha Sslocombe, Conseillère, et résolu:

Que le règlement n° 2025-003, intitulé « Règlement n° 2025-003 édictant un code d'éthique et de bonne conduite pour les élus municipaux et remplaçant le règlement nº 2022-002 », soit adopté.

Adoptée à la majorité, le Maire Cha ayant voté contre.
20261026-017

b) <u>Adoption du règlement nº 405-45 – règlement modifiant le règlement de circulation nº 405</u>

17. <u>Seconde période de questions du public</u>

À 21h25, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers touchant les points à l'ordre du jour de la présente séance. Les questions soumises par internet furent également admises.

1. Robert Barnes

- La modification du règlement interdisant aux membres du conseil de s'ingérer dans le travail des employés est-elle simplement une formalité, ou un événement précis a-t-il motivé cette modification?

18. <u>Levée de la séance</u>

À 21h28, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Martha Slocombe, Conseillère, et secondé par Philippe Bergeron, Conseiller, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20261026-018

_____	_____
Jonathan Cha	Mathieu Poitevin
Maire	Assistant Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20261026*